

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 FEVRIER 2026**

Délibération n°2026.02.024

Centre socio culturel et sportif EFFERVESCENTRE : Subventions 2026 pour l'ALSH 3-17 ANS et promotion activités artistiques et culturelles

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 janvier 2026

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **61**

Nombre de pouvoirs: **9**

Nombre d'excusés: **3**

Nombre d'élus intéressés : **2**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Nathalie DULAIIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Lionel MAHERAULT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Chantal DOYEN-MORANGE à Jean-Claude COURARI, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Catherine REVEL à François ELIE,

Excusé(s): Frédéric CROS, Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET

Elus intéressé(s): Sabrina AFGOUN, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.02.024**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

**CENTRE SOCIO CULTUREL ET SPORTIF EFFERVESCENTRE : SUBVENTIONS 2026
POUR L'ALSH 3-17 ANS ET PROMOTION ACTIVITES ARTISTIQUES ET
CULTURELLES**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : ACCÈS DES FAMILLES AUX SCES DE PROXIMITÉ

Enjeux : [10202 -1) SERVICE ENFANCE JEUNESSE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 1 : Accès à la culture
- ODD 4 : Politiques Enfance Jeunesse
- ODD 10 : Politiques d'égalité et de cohésion sociale
- ODD 17 : Renforcer les partenariats

1) Compétence facultative « Enfance Jeunesse »

Dans le cadre de la compétence facultative « Enfance Jeunesse », et vu la convention d'objectifs 2023-2025, entre GrandAngoulême et le centre social Effervescentre, validée par la délibération n°2022.12.271 du 8 décembre 2022 par laquelle GrandAngoulême soutient financièrement les projets portés par l'association concernant l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de mineurs âgés de 3 à 17 ans, les mercredis et les vacances scolaires et la mise en œuvre du dispositif « Eté Actif » sur son territoire (*communes de Claix, Mouthiers-sur-Boëme, Plassac-Rouffiac, Voulgézac, Roullet-Saint-Estèphe, Sireuil, Trois-Palis et Voeuil-et-Giget*).

Vu les 2 avenants à cette convention :

- avenant n°1 validé par délibération n°2023.11.199 du 9 novembre 2023, qui propose un nouveau montant de subvention annuelle à 326 000 €, au vu du changement des modalités de financement par la caisse d'allocation familiale (CAF) lié à la mise en place du Bonus Territoire, qui transfère des recettes de la CAF de GrandAngoulême vers Effervescentre ;
- avenant n°2 validé par délibération n°2025.12.2025 du 18 décembre 2025, qui prolonge la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Considérant la demande de subvention d'Effervescentre à GrandAngoulême pour l'année 2026, pour la mise en œuvre des actions et projets relatifs à l'ALSH et à la mise en œuvre de l'Eté Actif, d'un montant de **340 000 €** ;

Pour mémoire, Effervescentre organise l'accueil en ALSH en multi sites Roullet - Sireuil -Mouthiers, en assurant le transport entre les lieux d'accueils des enfants (les écoles sur 6 communes) et les 3 sites. Il est ouvert tous les mercredis de l'année scolaire et sur chaque période de vacances scolaires, avec des jours de fermeture en fin d'année et au mois d'août. Des accueils spécifiques pour les jeunes (11-17 ans) sont également organisés. Les plannings d'activités sont élaborés par tranches d'âges et des séjours en camp sont également proposés.

Les objectifs d'Effervescentre pour 2026 sont :

- Maintenir les accueils de loisirs sur 3 sites d'accueil (Mouthiers sur Boëme, Roullet-Saint-Estèphe, Sireuil), en lien avec le projet de territoire validé en 2025
- Envisager des accueils en multisites lors des petites vacances scolaires (déjà mis en place sur la période estivale seulement) afin de privilégier l'accueil de qualité et de répondre aux demandes des familles du territoire ;
- Poursuivre l'organisation de commissions enfance-jeunesse avec l'ensemble des acteurs concernés pour l'organisation
- Établir une feuille de route correspondant aux attentes et demandes des jeunes, à partir d'un nouveau diagnostic de territoire ;
- Maintenir les accueils périscolaires et extrascolaires, les permanences dans les collèges, les passerelles avec les CM2 ;
- Encourager l'émergence de nouveaux projets portés par les jeunes ;
- Accompagner les jeunes dans leur entrée dans la vie d'adulte ;
- Maintenir le dispositif DARE (conventionnement avec des jeunes en exclusion scolaire) avec le collège de La Couronne ;
- Mettre en place et assurer le CLAS sur les écoles du territoire ;
- Coordonner l'été actif sur le territoire.

27 agents, dont l'équipe de Direction, sont dédiés par Effervescentre à la mise en œuvre des accueils. Plus de 1 200 enfants de 3 à 17 ans du territoire sont accueillis sur les temps extrascolaires.

2) Compétence facultative « Promotion, soutien et sensibilisation aux activités artistiques et culturelles mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération »

Dans le cadre de la compétence facultative « Promotion, soutien et sensibilisation aux activités artistiques et culturelles mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération » et considérant la demande de subvention d'Effervescentre à GrandAngoulême d'un montant de 1 500 € pour la programmation culturelle 2026, GrandAngoulême souhaite accompagner l'association Effervescentre à la mise en œuvre de cette programmation culturelle sur le territoire Sud-Ouest de GrandAngoulême. Le versement de cette subvention sera fait en deux temps. Le versement d'un acompte de 50 % au vote du budget et le solde sur présentation de justificatifs financiers.

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé par ce versement, y compris à titre personnel ou familial, ne peut pas prendre part au débat et au vote. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER à Effervescentre deux subventions :

- l'une de 340 000 €, pour le financement des actions indiquées dans la convention d'objectifs 2023-2025 entre Effervescentre et GrandAngoulême pour l'accueil en ALSH de mineurs de 3 à 17 ans, les mercredis et les vacances scolaires, et l'Eté Actif ;
- l'autre de 1 500 € pour la mise en œuvre de la programmation culturelle 2026

D'APPROUVER la convention financière correspondante entre Effervescentre et GrandAngoulême pour l'année 2026, qui permettra le versement des subventions, en précisant les modalités ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document relatif à cette délibération ;

D'IMPUTER la dépense au budget principal - chapitre 65.

Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 2	<p style="text-align: center;">APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Sabrina AFGOUN et Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU ne prennent pas part au débat et au vote) ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	---

GRANDANGOULEME - EFFERVESCENTRE
PROJET DE CONVENTION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Entre

La Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, dont le siège est situé 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME Cedex

Ci-après dénommée « GrandAngoulême » et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, autorisé par délibération n°2026.XXXX du conseil communautaire du 5 février 2026.

Et

L'association Effervescentre, centre socio-culturel et sportif, dont le siège est situé 3, route du sergent Sourbé, 16440 ROULLET-SAINT-ESTEPHE

Ci-après dénommée « Effervescentre » et représentée par sa Présidente, Madame Valérie BOUTET.

Dans le cadre des compétences facultatives « Enfance Jeunesse » et de la « Promotion, soutien et sensibilisation aux activités artistiques et culturelles mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération »,

Vu la convention d'objectifs cadre 2023-2025, prolongée jusqu'en décembre 2026, signée en 2023 entre Effervescentre et Angoulême et engageant GrandAngoulême à contribuer financièrement aux missions confiées à Effervescentre dans le domaine de l'Enfance Jeunesse, en versant une subvention annuelle.

Objet de la convention

L'association Effervescentre a conçu et initié un projet relatif à :

- des actions Enfance (accueil en ACM multi sites les mercredis et vacances scolaires, hors samedis et dimanches)
- des actions Jeunesse (accueil en ACM multi sites les mercredis, vendredis soirs et vacances scolaires)
- animation du dispositif « Eté actif »
- animations artistiques et culturelles

Ce projet est proposé sur les communes de Claix, Mouthiers-sur-Boëme, Plassac-Rouffiac, Roullet-Saint-Estèphe, Sireuil, Trois-Palis, Voeuil et Giget et Voulgézac pour la période 2023-2026.

GrandAngoulême a décidé d'attribuer une subvention à Effervescentre pour la réalisation de ces actions.

La présente convention a pour but de préciser le montant et les modalités de versement de son soutien financier pour l'année 2026.

Montant de la subvention et modalités de versement

Le montant forfaitaire versé par GrandAngoulême à Effervescentre pour l'année 2026 pour la mise en œuvre du projet Enfance Jeunesse suscité est fixé à 340 000€.

Pour la mise en œuvre de la promotion, du soutien et de la sensibilisation aux activités artistiques et culturelles sur le territoire, le montant forfaitaire versé par GrandAngoulême à Effervescentre pour l'année 2026 est fixé à 1 500 €.

Les modalités de versements sont les suivantes :

- Un premier versement de 170 750 €, comprenant 50 % du soutien à l'animation culturelle et 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution Enfance Jeunesse, après signature de la présente convention et vote du budget 2026 ;

- Le solde de 170 750 € au vu des justificatifs de l'activité Enfance Jeunesse fournis conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention pluriannuelle 2023/2025, prolongée jusqu'en 2026, ainsi que des éléments de communication et du bilan financier concernant l'animation culturelle.

GrandAngoulême se libérera de ces sommes par mandat administratif sur le compte bancaire suivant : Crédit Agricole – IBAN FR76 12406001040016483830615.

Engagement de l'association

Effervescentre s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens (techniques, humains, organisationnels,...) nécessaires à la réalisation du projet suscité ;
- Fournir tous documents et bilan financier faisant apparaître les résultats du projet mené au plus tard 6 mois après la fin de leur réalisation ;
- Valoriser le soutien de GrandAngoulême sur tous les documents informatifs et supports promotionnels édités, présentant son activité ou diffusés à l'occasion d'une manifestation organisée par elle, notamment en apposant de façon lisible le logo de l'institution.

Tout document (rapport d'activités, comptes annuels, etc..) transmis à GrandAngoulême devra être revêtu du paraphe du représentant légal de l'association.

Durée de la convention

Cette convention est conclue pour l'année 2026.

Motifs de réversement ou clause de non-exécution

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de leurs engagements réciproques.

Fait à Angoulême, le

Pour GrandAngoulême
Par délégation, pour le Président,
La conseillère déléguée,
Membre du Bureau

Pour Effervescentre
La Présidente,

Hélène GINGAST

Valérie BOUTET